

La mère criminelle devant les Assises

L'enfant accusateur

Quimper, 4 novembre. — Une nombreuse affluence, composée surtout de fermiers, avait, ce bon matin, envahi le palais de justice pour la seconde audience de l'affaire Niquet. L'audition des témoins continua. L'acte de la veille, les témoignages recueillis par le juge d'instruction, indiquent le rôle des banques allemandes en pays occupés, les « Wechselsture », dont le but était, par le personnel allemand qui les composait, d'entraîner l'or restant en possession de nos malheureuses populations, courbées sous le joug de l'ennemi, il apparaît que Méhuys a été un auxiliaire de ces lamentables transactions, et que, d'autre part, dans le but de gagner de l'argent, il a commercé avec les boches.

Ses agissements ont été soumis d'abord à la justice anglaise, après l'armistice, à la suite de dénonciations. L'affaire revint ensuite entre les mains du Parquet militaire français, basé sur des documents allemands relatant une affaire devant un conseil de guerre boche où le lieutenant de la « Landsturm », Hanel avait été condamné pour exportation d'une somme de 30.000 fr. en or français.

A ajouter que le lieutenant Hanel était l'amant de la femme Méhuys, et que, depuis, le divorce a été prononcé entre les époux.

L'interrogatoire du prévenu est assez rapide ; il nie les faits d'intelligence avec l'ennemi qu'on lui reproche, et proteste de ses sentiments patriotiques. Il dément les relations commerciales qu'on lui impute avec Hubert, et déclare que dans tous les marchés qu'il a passés pendant l'occupation, dans le but de ravitailler la population, il a toujours effectué ses paiements en bons communaux, et non en or.

LES TÉMOIGNAGES
Les témoins de l'accusation, parmi lesquels : MM. Henri Delannoy, boucher à Roubaix ; Delapierre Georges, camionneur à Roubaix, dont au Conseil quelques détails sur les opérations commerciales du prévenu, en ce qui concerne les échanges de tissus contre de la viande, trafic qui avait lieu en France, sur des camions truqués, les tissus achetés à Roubaix et vendus en Belgique, permettant l'achat de viande destinée à la population.

La déposition la plus importante est celle de Germain Nuytens, femme divorcée de Méhuys. Elle affirme que le prévenu a versé au lieutenant Hanel, une somme d'environ 20.000 fr. en vue d'un faire le change en Allemagne.

La présence du témoin à la barre est particulièrement délicate, en raison du jugement de divorce intervenu, et les défenseurs ne manquent pas de souligner le fait.

Après l'audition de nombreux témoins à décharge, parmi lesquels M. Desmet, avocat à Tournai, M. Buysse, l'abbé Desmet, M. Lesage, M. Descamps, M. Parsy, etc., qui viennent affirmer devant le Conseil, que Méhuys a été un bon patriote, et qu'il a rendu service à la population, la parole est donnée, à la reprise de l'audience, à 14 h. 30 à M. le commissaire du Gouvernement.

LE REQUISITOIRE
Le commandant Pauly reprend, avec beaucoup de précision, l'instruction de l'affaire. Il s'attache spécialement à la procédure qui est intervenue devant le Conseil de guerre allemand, et de laquelle il résulte que le lieutenant Hanel, partant en permission, a bien été trouvé porteur, en gare de Lille, d'une somme de 20.000 francs provenant de l'accusé.

Reprenant ensuite toutes les opérations commerciales que le prévenu a traitées de complicité avec les boches, dans le but d'acquiescer au gain de l'argent, il réclame contre Méhuys, l'application de l'article 77 du Code pénal, sans s'opposer cependant au bénéfice des circonstances atténuantes.

LES PLAIDOIRES
Me Valensi s'attache aux faits de la cause ; il discute les preuves que nous lui connaissons, tous les points de l'accusation, et même tous ses détails.

Me Zévaès, prenant comme acquis la discussion documentée de son confrère, démontre au Conseil que Méhuys n'a pas commis d'actes contre sa patrie, et que, même si on pouvait lui reprocher quelque chose, il ne pourrait être question de le retenir contre lui, que des actes de commerce avec l'ennemi, réprimés par une loi, il est vrai, mais qui malheureusement ne connaissent pas les Français restés en pays occupé. Il réclame l'acquiescement.

Une jeune Arageoise victime d'un attentat

Elle a été violentée par des apaches rouennais

Il y a trois mois, M. X..., domicilié rue de la République, à Rouen, ramena d'un des voyages à Arros, une jeune bonne de 17 ans, Mlle Z...
Fortie fille de la campagne, à peine instruite la domestique sortait toujours avec ses patrons et, c'est à un véritable hasard qu'elle fut, ces jours derniers, d'être victime d'un odieux attentat.

C'est dans la soirée du 25 octobre, qu'avant écrit une longue lettre à ses parents, Mlle Z... voulut la mettre à la poste. A ce moment, ses patrons étaient couchés.

La bonne, qui avait des chansons aux pieds et avait gardé ses habits, jeta simplement un manteau sur ses épaules pour se rendre au bureau de poste de la place de l'Hôtel de Ville.

Près de la mairie, elle fit la rencontre d'un jeune homme qui, lui montrant un couteau brandi ouvert, lui commanda de l'accompagner.

La jeune fille, terrifiée, et craignant pour sa vie, ne fit pas de résistance au malfaiteur et celui-ci qui avait appelé d'un coup de sifflet deux autres individus, parut dans la direction du Mont-Gargan, en frappant à coups de manche de couteau sa victime pour l'empêcher de fuir.

Mlle Z... fut conduite presque après du cimetière du Mont-Gargan et c'est à cet endroit désert que, vers minuit et demi, les bandits essayèrent d'abuser d'elle ; l'un d'eux parvint à ses fins.

Comme les jeunes gens se disputaient ensuite, la jeune fille réussit à leur échapper et se réfugia en pleurs dans une maison voisine.

La bonne portait des contusions multiples résultant des coups que les bandits lui avaient généralement distribués.

La police ouvrit une enquête et les inspecteurs de la sûreté Contray et Vautier, qui possèdent cette indication précieuse qu'un de ces individus se nommait un certain de Nèresse et qu'il était blessé à une main, réussirent à mettre la main sur le journaliste Raymond X... Agé de 18 ans, demeurant rue Beauvoisine.

La victime a fort bien reconnu en ce jeune homme l'un de ses assassins.

X... a, du reste, fait des aveux, ajoutant qu'à un moment la domestique appela à son secours.

Un nommé F... avait également armé, mais avant produit un alibi qui fut vérifié exact, il a été remis en liberté. Les recherches continuent pour retrouver les deux autres malfaiteurs.

Des condamnés à mort veulent faire des révélations

Marseille, 4 novembre.

Bouy et Marchetti, les deux individus condamnés à mort pour l'assassinat, à Marseille, de la propriétaire du restaurant « Au Robinson Marsillais », ont chargé leur avocat d'informer la justice qu'ils ont des révélations à faire. Ils auraient eu quatre complices, dont l'ex-secrétaire de la mairie le Rove, resté introuvable. Dans les milieux judiciaires, on n'attache que peu de créance à ces déclarations.

Une dame avait des bijoux et un valet de chambre
LE TOUT A DISPARU
Versailles, 4 novembre. — En rentrant de villégiature, Mme de l'Acropole, domiciliée à Versailles, a constaté que son valet de chambre, Oswald Luger, âgé de 32 ans, sujet autrichien, l'avait cambriolée et avait disparu en emportant tous ses bijoux, d'une valeur de 100.000 francs et une somme de 300 francs.

Un soldat assassin
IL FERA DIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS
Paris, 4 novembre. — La Cour d'assises de la Seine a condamné cet après-midi à 10 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour Louis-Marceau Thomas, 21 ans, né à Hirson, près Vervins (Aisne), soldat au 68^e régiment d'infanterie, qui, le 2 février 1918, vers 8 heures du soir, tua de trois coups de couteau le travailleur marocain Mabrojek ben Mohamed.

L'assemblée hongroise a voté la déchéance des Habsbourg
Budapest, 4 novembre. — L'Assemblée nationale s'est réunie aujourd'hui pour voter la déchéance des Habsbourg. La salle des séances avait l'aspect des grands jours. Tous les députés et la plus grande partie des ministres étaient à leur banc. Les tribunes étaient comblées et en y remarquant les différents comités diplomatiques.

Le président du conseil comte Bethlen, déposa le projet de déchéance. Au milieu d'un profond silence, il demanda l'urgence pour la discussion de ce projet, ce que

— Qui est là ?
— C'est moi, François. Ouvrez, j'ai à te parler.
— La voix du comte était sans doute connue à Penhir, car on ne fit aucune difficulté pour lui ouvrir.

Il y eut un bruit de jupes et de couvertures ; une clarité s'alluma, jeune et fumeuse ; des pas trépidèrent sur l'aire de la pauvre demeure et la porte s'ouvrit.

La femme que M. de Vitray avait appelée François leva sa chandelle au-dessus de son nocturne visuel et, en reconnaissant l'officier, elle le salua d'un air qui avait déjà été entendu à Sainte-Anne :

— Vous n'êtes pas là ?
— Oui, mais...
— Si tard ?
— Je n'ai pas de temps à perdre.
— Comment êtes-vous venu ici ?
— Comme ton mari y reviendra. En caracol.

— Que voulez-vous ?
— Venez le dire.
— Et entrez.
L'entretien avait eu lieu dans cette langue bretonne si énergique, si pleine d'images et de poésie, que les étrangers ignorent et qui forme un lien entre les gens du même sang et du même pays qui la parlent encore. D'un autre côté, le maître de la Roche-Morvan jouissait d'une autorité sans limites auprès de tous les misérables pêcheurs de la côte.

Son nom la légende des Vitray, sa fortune colossale au yeux de ces pauvres diables condamnés à toutes les privations ; l'usage répété qu'il en faisait, car nul ne s'adressait vain à lui, son titre, enfin d'officier de marine noblement porté, imposaient le respect et l'enthousiasme d'une véritable popularité.

Un cambriolage de 60 millions

Budapest, 4 novembre.

Le vapeur hongrois « Josef-Fischer » a été dévalisé à Presbourg, par des individus qui se sont emparés de 36 colis d'une valeur de 60 millions environ. Ils ont détruit également la valise du courrier diplomatique du ministère des affaires étrangères, contenant des documents importants.

Le « Premier » japonais a été poignardé
Londres, 4 novembre. — Une dépêche de Tokio annonce que le premier ministre japonais a été poignardé au moment de son arrivée à la gare. Son état est désespéré.

Il est mort
Washington, 4 novembre. — Le département d'Etat est officiellement informé que le premier ministre du Japon a succombé.

La terreur allemande en Haute-Silésie
L'ORDRE EST MENACÉ
Cattowice, 4 novembre. — On annonce des nombreuses localités haut-siléziennes que les bandes de terroristes allemands se livrent de nouveau à des persécutions contre les Polonais. De nombreux assassinats ont été récemment commis dans les districts de Kozel, de Raibor et de Rosenberg, où des émigrés qui viennent de regagner leurs foyers, ont été massacrés. C'est ainsi que dans le district de Kozel, l'abbé Strzybny, qui croyait la paix et l'ordre rétablis, était retourné dans sa paroisse, a été tué à bout portant au seuil même de son église.

La grève des verriers n'est pas terminée
Dans la lettre qu'on lira ci-dessous, le secrétaire du comité de grève de Denain nous signale que contrairement à ce qui a été publié, la grève des verriers de Denain et Escapaumont, n'est pas terminée ; c'est à la suite d'une erreur d'interprétation d'un de nos correspondants, que nous avons annoncé la fin de ce conflit qui dure depuis plusieurs mois.

Les Conflits du Textile
DANS L'AUBE
Troyes, 4 novembre. — Le préfet de l'Aube communique la note suivante : « Il résulte qu'au cours des conversations qui ont eu lieu, soit devant la commission municipale de conciliation, soit avec l'arbitre, suite à l'indemnité horaire de cherté de vie qui a été discutée, il n'a donc pu être tenu compte du pourcentage de 15 %. Cette omission entraîne une nouvelle étude, qui tiendrait compte des événements nouveaux et au cours de laquelle seraient maintenus les avantages concédés aux ouvriers dans la décision de l'arbitre, c'est-à-dire que la grève ne saurait être une cause de rupture de contrat de travail. L'indemnité horaire actuelle serait de 0 fr. 85. Un retard d'un mois sur la baisse aurait lieu.

DANS LA LOIRE
Saint-Etienne, 4 novembre. — Les discussions à bras des communes de Saint-Just-la-Pendue, Neuville, Machezal, Chirassimon-Lay, Saint-Symphorien-de-Lay, Fourneaux, etc., se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaires.

Une protestation du Conseil municipal de Wattrelos

A propos de l'arrestation de Delvainghière, l'un de ses membres

Le Conseil municipal de Wattrelos devait ouvrir jeudi soir sa session ordinaire de novembre. A 19 heures 30, tous les membres du Conseil, à l'exception de Jules Delvainghière, étaient présents.

Comment et pourquoi fut arrêté le militant
Jules Delvainghière est secrétaire adjoint du syndicat textile de Roubaix et membre du Conseil municipal de Wattrelos.

Des marins anarchistes en Conseil de guerre
ILS ONT A REPONDRE DE PROPAGANDE ANTIMILITARISTE
Toulon, 4 novembre. — C'est demain devant le Conseil de guerre maritime que se déroulera le procès de la marine, affaire dite de la découverte à Saint-Raphaël (Var), d'un acte de sabotage de Léon Prouvost, anarchiste millénaire qui se jeta dans un puits de sa somptueuse propriété de Rochefort où les policiers avaient saisi des tracts communistes. Les quartiers maîtres Maître et Buard, ce dernier instructeur à Firminy, sont prévenus de méfaits anarchistes et sont poursuivis en vertu de la loi de 1891. Buard aurait communiqué à Maître des brochures émanant de groupements révolutionnaires.

Un descendant de rois condamné pour mendicité
Londres, 4 novembre. — Le tribunal de Westminster a condamné à un mois de prison, pour mendicité, Théodora Blendon Hayward.

Le temps d'aujourd'hui
AVERSE ORAGEUSE
Probabilités pour la journée du 5 novembre : Vents sud-ouest à nord-ouest plus frais. Couvert à éclaircies, et averses orageuses par places.

La reconstitution des Mines de Bruay
Des mines poursuivent l'exécution d'un programme consistant à la fois la réparation de leurs dommages et l'exécution de travaux neufs. Elles ont créé sous les n^{os} 3 ter et 4 ter deux nouveaux puits devant servir de retour d'air à l'ensemble des sièges n^{os} 3 et 4 et n^{os} 5 et 6 ; en outre sous le n^o 7, elles forment un puits d'extraction qui, accouplé avec le puits n^o 4 ter, devra servir à la fois à l'extraction et à la ventilation de la mine.

ROUBAIX
REDACTION : 23, rue Pavrière. Tél. 9.61
DEPOT CENTRAL : 23, rue du Bassin
UNE MANIFESTATION DES SOCIÉTÉS AU CIMETIÈRE
Voici le programme de la manifestation qui aura lieu dimanche matin :

— Tu as confiance en moi ?
— Sans doute.
— Laisse-moi donc agir à ma guise. C'est un service que je te demande. En échange, tu recevras dix fois la somme qui est devant toi.
— Dix fois...
— Gilda pourra se procurer une bonne barque, courir moins de dangers, payer cette maison, acheter quelques champs autour, élever ses enfants dans l'aisance.
— François ouvrait de grands yeux en se demandant pourquoi cette fortune subite, incroyablement.
— Elle comprendrait vaguement que quelque drame s'accomplissait. Pour qu'on lui promît une si grosse somme, il fallait un intérêt puissant. Certainement, l'histoire de la Roche-Morvan lui était inconnue ; mais pour qu'un homme de l'importance du comte de Vitray vint chez elle, en secret, au milieu de la nuit, réclamer l'enfant qu'elle suppose être celui d'une servante, d'une femme de chambre, il fallait une cause secrète et cette mystérieuse visite.
— Je ne sais ce que vous voulez, dit-elle, le cœur serré, mais vous êtes le maître... On vous connaît et je ne puis pas vous refuser... Venez donc... Pourtant, je sens que je fais mal, que je manque à ma promesse et que je devrais vous en désolier.
— Elle ajouta avec sa foi bretonne, vivace et forte :
— Dieu vous regarde... Il sait ce que vous faites, lui !
— Elle le précéda dans une petite chambre séparée de la grande par une cloison légère.
— Dans un berceau d'osier, abritée sous des rideaux de satinette bleue, une petite fille dormait.

— A l'instant même.
— Mais...
— Pas d'objections... Elles seraient inutiles. Tu me connais !
— Depuis longtemps !
— Je ne suis pas un malfaiteur.
— Dieu me garde de le penser.
— Il se passa des choses que tu ne peux connaître. Ce matin, je veux l'avoir.
— Qu'en ferez-vous ?
— C'est mon affaire.
— Elle est si jeune...
— Que t'importe...
— Je ne dois pas...
— Crois-tu donc que je parle sans droits ?
— Je ne vous comprends pas.
— Tu n'as pas besoin de comprendre.

— Tu as deux enfants à toi, je crois, reprit le comte.
— Deux en effet.
— Vous n'êtes pas riches ?
— Oh non.
— On t'a promis une somme pour élever cette fille ?
— C'est vrai.
— Combien ?
— Cinq cents francs environ.
— Une vraie fortune, dit l'officier, en essayant de sourire. Je ne veux pas t'en priver. Ce que tu aurais reçu en deux ans, je vais te le donner tout de suite.
— Il tira de sa poche un rouleau d'or, et déchirant l'enveloppe, il le jeta sur la table. Les louis ruissellèrent sous la lumière vacillante de la chandelle. La femme du pêcheur les regarda sans comprendre.
— A vous ?
— A moi.
— Quand ?

— Tu es sûr de ne pas menter ?
— J'ai promis de garder la petite, je la garderai.

FEUILLETON DU 6 NOVEMBRE. — N^o 5

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE par Charles MEROUVEL

Les bergères de la presqu'île de Morgat le connaissent tous.
Il s'appelle Gildas tout court et n'a point d'autre nom.
C'est un enfant.
Seulement le recteur de Douarnenez lui a promis de lui rendre sa mère une petite somme provenant d'un inconnu et avec cette somme, le pauvre diable s'est acheté une barque et des filets.
Il s'est refusé à Penhir à la suite d'une phrase sanglante que d'autres pêcheurs de Douarnenez qui avaient insisté sa femme, une jolie fille de Crozon, avaient trouvée comme lui, très économe et très active. Très honnête aussi.
Les Gildas de Penhir étaient en relations suivies avec la Roche-Morvan. Ils approvisionnaient les châteaux de la nuit, et la femme du pêcheur avait deux enfants qui s'élevaient à Penhir dans la liberté des méthodes primitives.
Il se traînaient sur le sable, chassaient les crabes, dévoraient les moules parquées par milliers aux rochers, sous le vent du large, pendant que les filets et que le père pêchaient à peu par tous les temps pour chercher la pâture de cette nichée qu'il adorait.
Gilda avait songé tout naturellement

— Qui est là ?
— C'est moi, François. Ouvrez, j'ai à te parler.
— La voix du comte était sans doute connue à Penhir, car on ne fit aucune difficulté pour lui ouvrir.

Il y eut un bruit de jupes et de couvertures ; une clarité s'alluma, jeune et fumeuse ; des pas trépidèrent sur l'aire de la pauvre demeure et la porte s'ouvrit.

La femme que M. de Vitray avait appelée François leva sa chandelle au-dessus de son nocturne visuel et, en reconnaissant l'officier, elle le salua d'un air qui avait déjà été entendu à Sainte-Anne :

— Vous n'êtes pas là ?
— Oui, mais...
— Si tard ?
— Je n'ai pas de temps à perdre.
— Comment êtes-vous venu ici ?
— Comme ton mari y reviendra. En caracol.

— Que voulez-vous ?
— Venez le dire.
— Et entrez.
L'entretien avait eu lieu dans cette langue bretonne si énergique, si pleine d'images et de poésie, que les étrangers ignorent et qui forme un lien entre les gens du même sang et du même pays qui la parlent encore. D'un autre côté, le maître de la Roche-Morvan jouissait d'une autorité sans limites auprès de tous les misérables pêcheurs de la côte.

Son nom la légende des Vitray, sa fortune colossale au yeux de ces pauvres diables condamnés à toutes les privations ; l'usage répété qu'il en faisait, car nul ne s'adressait vain à lui, son titre, enfin d'officier de marine noblement porté, imposaient le respect et l'enthousiasme d'une véritable popularité.

— Tu es sûr de ne pas menter ?
— J'ai promis de garder la petite, je la garderai.

— Tu as confiance en moi ?
— Sans doute.
— Laisse-moi donc agir à ma guise. C'est un service que je te demande. En échange, tu recevras dix fois la somme qui est devant toi.
— Dix fois...
— Gilda pourra se procurer une bonne barque, courir moins de dangers, payer cette maison, acheter quelques champs autour, élever ses enfants dans l'aisance.
— François ouvrait de grands yeux en se demandant pourquoi cette fortune subite, incroyablement.
— Elle comprendrait vaguement que quelque drame s'accomplissait. Pour qu'on lui promît une si grosse somme, il fallait un intérêt puissant. Certainement, l'histoire de la Roche-Morvan lui était inconnue ; mais pour qu'un homme de l'importance du comte de Vitray vint chez elle, en secret, au milieu de la nuit, réclamer l'enfant qu'elle suppose être celui d'une servante, d'une femme de chambre, il fallait une cause secrète et cette mystérieuse visite.
— Je ne sais ce que vous voulez, dit-elle, le cœur serré, mais vous êtes le maître... On vous connaît et je ne puis pas vous refuser... Venez donc... Pourtant, je sens que je fais mal, que je manque à ma promesse et que je devrais vous en désolier.
— Elle ajouta avec sa foi bretonne, vivace et forte :
— Dieu vous regarde... Il sait ce que vous faites, lui !
— Elle le précéda dans une petite chambre séparée de la grande par une cloison légère.
— Dans un berceau d'osier, abritée sous des rideaux de satinette bleue, une petite fille dormait.

— A l'instant même.
— Mais...
— Pas d'objections... Elles seraient inutiles. Tu me connais !
— Depuis longtemps !
— Je ne suis pas un malfaiteur.
— Dieu me garde de le penser.
— Il se passa des choses que tu ne peux connaître. Ce matin, je veux l'avoir.
— Qu'en ferez-vous ?
— C'est mon affaire.
— Elle est si jeune...
— Que t'importe...
— Je ne dois pas...
— Crois-tu donc que je parle sans droits ?
— Je ne vous comprends pas.
— Tu n'as pas besoin de comprendre.

— Tu as deux enfants à toi, je crois, reprit le comte.
— Deux en effet.
— Vous n'êtes pas riches ?
— Oh non.
— On t'a promis une somme pour élever cette fille ?
— C'est vrai.
— Combien ?
— Cinq cents francs environ.
— Une vraie fortune, dit l'officier, en essayant de sourire. Je ne veux pas t'en priver. Ce que tu aurais reçu en deux ans, je vais te le donner tout de suite.
— Il tira de sa poche un rouleau d'or, et déchirant l'enveloppe, il le jeta sur la table. Les louis ruissellèrent sous la lumière vacillante de la chandelle. La femme du pêcheur les regarda sans comprendre.
— A vous ?
— A moi.
— Quand ?

Affreux Exploits de Bandits belges

Ils tuèrent pour le voler un fermier de Thuin

Bruxelles, 4 novembre. — Dans la soirée de jeudi à vendredi, les époux Liévin, fermiers à Thuin, allaient se mettre à table quand on frappa à la porte. Ils ouvrirent. Trois hommes firent irruption dans l'habitation en demandant : « Où est l'argent ? ». Liévin se rebella, mais il fut promptement maîtrisé par deux des bandits. Les fermiers conduits alors le 3 dans une pièce voisine, où l'homme fit main basse sur plusieurs actions et 4.000 francs en espèces. Pendant que l'escarpe opérait, Mme Liévin entendit son mari appeler par deux fois : « Au secours ! »

Un peu plus tard, les trois bandits traversèrent la rivière et dévastèrent tranquillement le repas préparé. Puis ils s'en allèrent. Mme Liévin parvint à se dégager. Elle voulut aller prévenir ses voisins, mais en traversant la maison, elle buta contre le corps de son mari, qui gisait à terre, ensanglanté. Ses malheureux avait été tué à coups de hache.

Dernière Heure

Une grève de « pompiers »

Paris, 4 novembre. — Ce matin, les pompiers (cuviers faisant la ratouche) d'un certain nombre de sauteurs de Paris se sont mis en grève, ils réclament le rétablissement des salaires de décembre 1920.

Des marins anarchistes en Conseil de guerre

ILS ONT A REPONDRE DE PROPAGANDE ANTIMILITARISTE
Toulon, 4 novembre. — C'est demain devant le Conseil de guerre maritime que se déroulera le procès de la marine, affaire dite de la découverte à Saint-Raphaël (Var), d'un acte de sabotage de Léon Prouvost, anarchiste millénaire qui se jeta dans un puits de sa somptueuse propriété de Rochefort où les policiers avaient saisi des tracts communistes. Les quartiers maîtres Maître et Buard, ce dernier instructeur à Firminy, sont prévenus de méfaits anarchistes et sont poursuivis en vertu de la loi de 1891. Buard aurait communiqué à Maître des brochures émanant de groupements révolutionnaires.

Un descendant de rois condamné pour mendicité
Londres, 4 novembre. — Le tribunal de Westminster a condamné à un mois de prison, pour mendicité, Théodora Blendon Hayward.

Le temps d'aujourd'hui
AVERSE ORAGEUSE
Probabilités pour la journée du 5 novembre : Vents sud-ouest à nord-ouest plus frais. Couvert à éclaircies, et averses orageuses par places.

ROUBAIX
REDACTION : 23, rue Pavrière. Tél. 9.61
DEPOT CENTRAL : 23, rue du Bassin
UNE MANIFESTATION DES SOCIÉTÉS AU CIMETIÈRE
Voici le programme de la manifestation qui aura lieu dimanche matin :

— Tu as confiance en moi ?
— Sans doute.
— Laisse-moi donc agir à ma guise. C'est un service que je te demande. En échange, tu recevras dix fois la somme qui est devant toi.
— Dix fois...
— Gilda pourra se procurer une bonne barque, courir moins de dangers, payer cette maison, acheter quelques champs autour, élever ses enfants dans l'aisance.
— François ouvrait de grands yeux en se demandant pourquoi cette fortune subite, incroyablement.
— Elle comprendrait vaguement que quelque drame s'accomplissait. Pour qu'on lui promît une si grosse somme, il fallait un intérêt puissant. Certainement, l'histoire de la Roche-Morvan lui était inconnue ; mais pour qu'un homme de l'importance du comte de Vitray vint chez elle, en secret, au milieu de la nuit, réclamer l'enfant qu'elle suppose être celui d'une servante, d'une femme de chambre, il fallait une cause secrète et cette mystérieuse visite.
— Je ne sais ce que vous voulez, dit-elle, le cœur serré, mais vous êtes le maître... On vous connaît et je ne puis pas vous refuser... Venez donc... Pourtant, je sens que je fais mal, que je manque à ma promesse et que je devrais vous en désolier.
— Elle ajouta avec sa foi bretonne, vivace et forte :
— Dieu vous regarde... Il sait ce que vous faites, lui !
— Elle le précéda dans une petite chambre séparée de la grande par une cloison légère.
— Dans un berceau d'osier, abritée sous des rideaux de satinette bleue, une petite fille dormait.

— A l'instant même.
— Mais...
— Pas d'objections... Elles seraient inutiles. Tu me connais !
— Depuis longtemps !
— Je ne suis pas un malfaiteur.
— Dieu me garde de le penser.
— Il se passa des choses que tu ne peux connaître. Ce matin, je veux l'avoir.
— Qu'en ferez-vous ?
— C'est mon affaire.
— Elle est si jeune...
— Que t'importe...
— Je ne dois pas...
— Crois-tu donc que je parle sans droits ?
— Je ne vous comprends pas.
— Tu n'as pas besoin de comprendre.

— Tu as deux enfants à toi, je crois, reprit le comte.
— Deux en effet.
— Vous n'êtes pas riches ?
— Oh non.
— On t'a promis une somme pour élever cette fille ?
— C'est vrai.
— Combien ?
— Cinq cents francs environ.
— Une vraie fortune, dit l'officier, en essayant de sourire. Je ne veux pas t'en priver. Ce que tu aurais reçu en deux ans, je vais te le donner tout de suite.
— Il tira de sa poche un rouleau d'or, et déchirant l'enveloppe, il le jeta sur la table. Les louis ruissellèrent sous la lumière vacillante de la chandelle. La femme du pêcheur les regarda sans comprendre.
— A vous ?
— A moi.
— Quand ?

— Tu es sûr de ne pas menter ?
— J'ai promis de garder la petite, je la garderai.

— Tu as confiance en moi ?
— Sans doute.
— Laisse-moi donc agir à ma guise. C'est un service que je te demande. En échange, tu recevras dix fois la somme qui est devant toi.
— Dix fois...
— Gilda pourra se procurer une bonne barque, courir moins de dangers, payer cette maison, acheter quelques champs autour, élever ses enfants dans l'aisance.
— François ouvrait de grands yeux en se demandant pourquoi cette fortune subite, incroyablement.
— Elle comprendrait vaguement que quelque drame s'accomplissait. Pour qu'on lui promît une si grosse somme, il fallait un intérêt puissant. Certainement, l'histoire de la Roche-Morvan lui était inconnue ; mais pour qu'un homme de l'importance du comte de Vitray vint chez elle, en secret, au milieu de la nuit, réclamer l'enfant qu'elle suppose être celui d'une servante, d'une femme de chambre, il fallait une cause secrète et cette mystérieuse visite.
— Je ne sais ce que vous voulez, dit-elle, le cœur serré, mais vous êtes le maître... On vous connaît et je ne puis pas vous refuser... Venez donc... Pourtant, je sens que je fais mal, que je manque à ma promesse et que je devrais vous en désolier.
— Elle ajouta avec sa foi bretonne, vivace et forte :
— Dieu vous regarde... Il sait ce que vous faites, lui !
— Elle le précéda dans une petite chambre séparée de la grande par une cloison légère.
— Dans un berceau d'osier, abritée sous des rideaux de satinette bleue, une petite fille dormait.